



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4232 du 11/12/2012

## Demandes d'autorisations d'utilisation du fonds de réserve

### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Établissements d'enseignement fondamental, secondaire, spécialisé. Internats et Homes d'accueil. Centres PMS

### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

### Période de validité

- A partir de la date de publication
- Du            au

### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

### Mot-clé :

Autorisation d'utilisation  
du Fonds de réserve

### Destinataires de la circulaire

- À Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- À Madame la Ministre chargée de l'Enseignement ;
- Aux Directions des Centres psycho-médico-sociaux et des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Au Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

### Pour information :

- Aux membres des services d'Inspection et de Vérification de ces établissements ;
- Aux organes de représentation et de coordination des Établissements organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

### Signataire

Administration : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique  
Direction générale de l'enseignement obligatoire  
Mme Lise-Anne Hanse, Directrice générale

### Personnes de contact

Service : Service de la Vérification comptable

Nom et prénom	Téléphone	Email
GÉRARD Christophe	02 690 88 74	christophe.gerard@cfwb.be

Madame,  
Monsieur,

À dater de ce jour, la Direction générale de l'Enseignement obligatoire ne traitera plus les demandes d'autorisation d'utilisation du fonds de réserve.

Dorénavant, je vous prie donc d'adresser vos demandes d'autorisation d'utilisation du fonds de réserve directement au Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles dont je vous rappelle les coordonnées ci-dessous :

<p>Monsieur Didier LETURCO Directeur général adjoint Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles City Center Office I Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 1000 - Bruxelles</p>
---

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la présente et vous en souhaite bonne réception.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE